



L'ex-chef de l'État ivoirien Laurent Gbagbo et trois de ses ex-ministres, dont son ancien Premier ministre Gilbert Aké N'Gbo, ont été condamnés jeudi à 20 ans de prison et 329 milliards FCFA d'amende, dans l'affaire du « braquage » de l'Agence nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pendant la crise post-électorale ivoirienne. Une procédure d'appel est en cours.

C'est un long feuilleton judiciaire qui s'est terminé jeudi 18 janvier par un verdict controversé : vingt ans de prison ferme pour [Gilbert Aké N'Gbo](#) et Désiré Dallo, tous les deux présents au procès, ainsi que pour Justin Koné Katinan et

[Laurent Gbagbo](#)

(absents), dans l'affaire dite du « braquage » de l'Agence nationale ivoirienne de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de plusieurs banques commerciales, durant la crise post-électorale de décembre 2010 à avril 2011. En l'absence des deux derniers condamnés, les deux premiers sont repartis libres.

L'affaire du « braquage de la BCEAO » a été appelée pour la première fois le 7 juillet 2015. Plusieurs fois renvoyée en 2016, elle a connu son épilogue ce jeudi. Les deux accusés présents, Gilbert Aké N'Gbo (ex-Premier ministre) et Désiré Dallo (ex-ministre de l'Économie et des Finances), ont toujours nié leur implication dans l'affaire.

Procédure d'appel

Si la Cour a condamné les quatre accusés à vingt ans de prison ferme, elle n'a toutefois pas délivré de mandat de dépôt, comme lors de [la condamnation de l'ex-ministre Hubert Oulaye, fin décembre 2017](#). Aké N'Go et Dallo sont donc repartis libres chez eux.

Quant à Laurent Gbagbo – [actuellement jugé à la Cour pénale internationale \(CPI\) dans le procès Gbagbo](#) – et Koné Katinan (ex-ministre du Budget), en exil entre Accra, Paris et Pretoria, des mandats d'arrêt internationaux ont été émis à leur encontre.

Ce n'est pas la première fois que Koné Katinan est visé par un mandat d'arrêt de la justice ivoirienne. En août 2013, il avait échappé à une extradition à Abidjan, par la justice ghanéenne, à l'issue d'une longue procédure judiciaire.

Tous doivent solidairement payer une amende de 329 milliards FCFA (502 millions d'euros). Leur collègue d'avocats a fait savoir qu'il ferait appel.